

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-205

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-205

**PLIE de Bordeaux, PLIE des Hauts de Garonne et PLIE des Graves - Année 2025 -
Subvention de fonctionnement pour action spécifique - Suivi de la clause d'insertion
de la commande publique de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Cadre général du partenariat avec les 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
de la Métropole bordelaise**

Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, 6 PLIE couvrent 90 % du territoire (en nombre d'habitants). Il s'agit du PLIE de Bordeaux porté par la Maison de l'Emploi et de l'entreprise, le PLIE des Graves, le PLIE ADSI (Association pour le développement des stratégies d'insertion) Technowest, le PLIE des Portes du sud, le PLIE des Sources et le PLIE des Hauts de Garonne.

Ils accueillent et accompagnent les personnes de plus de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée en vue de définir leur projet professionnel et de mettre en place des parcours d'insertion individualisés. Les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie de leurs bénéficiaires connaissant des difficultés socioéconomiques. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises, etc.

Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses d'insertion de la commande publique, pour mettre en place l'ingénierie nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les prescripteurs, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de préqualification), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un bilan des actions d'insertion.

Ainsi en 2024, le concours technique des PLIE a permis la réalisation de 281 120 heures de travail par les profils en insertion auprès des entreprises attributaires des marchés métropolitains (hors marchés réservés et d'insertion).

Sur les 1 267 personnes accompagnées en 2024 au travers des clauses, 41% ont connu une sortie en emploi ou en formation et 44% sont toujours en parcours.

Modalités de financement des PLIE

Les montants des subventions allouées aux PLIE pour leur action d'accompagnement de la clause d'insertion sont fondés sur la moyenne des heures accompagnées sur les 6 dernières années. Cette moyenne est utilisée pour calculer une part variable du financement qui vient compléter une part fixe de 5 000€ pour chacun des PLIE.

Depuis 2016, la Métropole ayant généralisé les clauses d'insertion dans ses marchés publics et repris la gestion de nombreux marchés publics auparavant communaux dans le cadre de la mutualisation, le nombre d'heures d'insertion générées a atteint des niveaux très élevés et

en progression constante. Aussi, Bordeaux Métropole a défini une enveloppe budgétaire maximale portée à 111 000 € pour ce soutien aux PLIE.

Ce mode de calcul fait apparaître trois PLIE dont les subventions dépassent les 23 000 € pour 2025 au titre des présentes ou par computation des seuils, motivant ainsi la présentation de la présente délibération.

Les trois autres, font l'objet d'un acte attributif de la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir pour les subventions inférieures ou égales à 23 000€.

A titre informatif, le tableau suivant flèche les subventions accordées aux PLIE selon qu'elles sont proposées au vote du Conseil métropolitain ou à la signature d'un acte attributif de la Présidente de la Métropole.

	Subventions 2025	Acte attributif
PLIE BORDEAUX	26 488 €	Délibération
PLIE DES GRAVES	17 730 €	Délibération
PLIE ADSI TECHNOWEST	18 510 €	Décision de la Présidente
PLIE PORTES DU SUD	9 600 €	Décision de la Présidente
PLIE DES SOURCES	11 581 €	Décision de la Présidente
PLIE DES HAUTS DE GARONNE	27 091 €	Délibération
TOTAL	111 000 €	

- **PLIE de Bordeaux** : Le PLIE de Bordeaux a réalisé la facilitation de 58 269 heures d'insertion en 2024 sur 44 opérations métropolitaines pour 185 personnes bénéficiaires, 17% de femmes et 29 résidants dans les quartiers prioritaires.

Le montant sollicité par le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'emploi de Bordeaux, auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 35 853 € en 2025 pour un budget prévisionnel de 142 441 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 26 488 €, en 2025, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE.

Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

- **PLIE des Hauts de Garonne** : Le PLIE des Hauts de Garonne a réalisé la facilitation de 53 622 heures d'insertion en 2024 sur 31 opérations métropolitaines pour 110 personnes bénéficiaires, 13% de femmes et 34 résidants dans les quartiers prioritaires. Le montant sollicité par le PLIE des Hauts de Garonne auprès de Bordeaux Métropole, pour l'action clause sociale, est de 30 000€ en 2025 pour un budget prévisionnel de 113 702 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 27 091 €, en 2025, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE.

Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

- **Le PLIE des Graves** : Le PLIE des Graves a réalisé la facilitation de 65 890 heures d'insertion en 2024 sur 19 opérations pour 111 personnes bénéficiaires, 19% de femmes et 7 résidants dans les quartiers prioritaires. Le montant sollicité par le PLIE des Graves, porté par l'association pour le développement local et l'emploi (A.DE.L.E) , pour l'action clause sociale, est de 24 690 € en 2025 pour un budget prévisionnel de 76 122 € TTC.

Toutefois, il est proposé de lui octroyer une subvention maximale de 17 730 €, en 2025, compte tenu du plafonnement de l'enveloppe globale dédiée à cette action et à sa règle de répartition entre les PLIE.

Charge à la structure d'équilibrer son budget annuel en mobilisant de nouvelles ressources.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-1,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,
VU la délibération n°2024-118 du Conseil métropolitain du 15 mars 2024 portant délégation du Conseil à sa Présidente,
VU la demande n° [2025-00125](#) de la Maison de l'emploi de Bordeaux, la demande n° [2025-00048](#) du Plie des Hauts de Garonne et la demande n° 2025-00344 de l'association pour le développement local et l'emploi,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de reconduction du partenariat initié avec les PLIE de Bordeaux, le PLIE des Hauts de Garonne et le PLIE des Graves, selon les axes présentés dans ce rapport, assortie des demandes de subvention reçues pour l'année 2025, présente un intérêt pour le bon déroulement des marchés de la commande publique au profit des personnes éloignées de l'emploi,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à 26 488 € au bénéfice de la Maison de l'emploi de Bordeaux portant l'association du PLIE de Bordeaux pour l'exercice 2025,

Article 2 : d'attribuer une subvention plafonnée à 27 091 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts de Garonne pour l'exercice 2025,

Article 3 : d'attribuer une subvention plafonnée à 17 730 € au bénéfice de l'association pour le développement économique et l'emploi (A.DE.L.E) portant le PLIE des Graves, pour l'exercice 2025

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent à ces subventions, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 5 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2025, au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame LACUEY, Madame LOUNICI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------